

Extrait des préconisations données aux professeurs du second degré, collège et lycée

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages, de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

L'accès aux collèges est fermé aux élèves (sauf pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise). S'agissant des adultes, ne doivent être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires. La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance. L'ENT et/ou le site du collège, s'il y en a un, doit être actualisé en fonction de l'évolution de la situation.

Afin de permettre la continuité du suivi du parcours de l'élève, différentes ressources relatives à l'orientation sont disponibles sur les sites académiques, nationaux et régionaux. L'échange demeure souhaitable avec l'élève et sa famille, notamment par téléphone.

Pour assurer la continuité pédagogique, les professeurs s'appuient sur : - Les supports papiers usuels comme les manuels scolaires en possession des élèves, dont la plupart sont désormais accessibles en ligne gratuitement. - Les supports numériques usuels tels que : o Les ressources de l'espace numérique de travail de leur école ou établissement ; o Des supports numériques, ressources créées par les professeurs et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...) ; o La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » ; o La plateforme « Jules » du CNED pour consolider le travail personnel de l'élève ; o Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.

Sur le plan pédagogique, l'objectif est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Le travail demandé doit être régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps raisonnable, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque discipline ne doit pas dépasser les horaires habituels, en tenant compte des conditions, notamment en termes de concentration, qui sont celles des élèves à la maison. Les travaux proposés sont adaptés au niveau d'enseignement et aux capacités des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Les professeurs doivent prévoir des séquences compatibles avec un enseignement à distance et adapter le travail demandé aux élèves à la situation et à ses contraintes, par exemple si l'ENT est utilisé à travers des productions écrites. Si des classes virtuelles sont organisées, il s'agit de réfléchir à leur articulation avec le travail en autonomie de l'élève.

Au-delà des outils déjà disponibles soit via l'ENT, soit via le CNED, les professeurs peuvent mettre à disposition des documents non interactifs qui permettent de poursuivre l'activité dans une discipline donnée (recherche documentaire, exercices à réaliser, textes à lire et à commenter...)

Les professeurs restent responsables de la conception de leur enseignement et prennent appui sur les personnels de direction chargés de la mise en cohérence des initiatives de chaque professeur. En outre, le lien avec la classe peut être maintenu sous des formes différentes (envoi de devoirs par messagerie, classes virtuelles, lecture de documents, recherches...).

Une attention particulière devra être portée aux élèves qui ne disposent pas d'équipement adapté au format numérique. Des documents sous format papier seront alors mis à disposition de ces élèves.

Le temps de travail passé devant écran ne doit pas être trop long, pour des raisons tenant à la protection de la santé des enfants et à leur faculté de concentration. Il est donc recommandé de varier les cours, exercices et supports, afin d'utiliser la gamme des ressources à disposition et d'inciter l'élève à faire du travail sans écran (écriture, lecture, etc.).

Afin de limiter les risques de propagation du coronavirus, l'accompagnement des familles devra reposer sur des solutions à distance pour permettre le lien continu avec les élèves et les familles (téléphone, courriel, point de dépôt de documents...). Il convient de se référer aux préconisations du ministère des Solidarités et de la Santé, régulièrement actualisées.

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages. Il s'agit d'attirer l'attention des élèves sur l'importance et la régularité du travail personnel quelle que soit l'activité, même si elle est réalisée avec l'aide d'un pair ou d'un tiers. Des travaux réguliers et évalués régulièrement y contribuent. Toutefois, le professeur ne peut contrôler l'assiduité dans ce cadre, ni sanctionner son éventuel défaut.

L'objectif de la continuité pédagogique est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissement...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage le permettent. Dans cette perspective, dans la mesure du possible, le professeur peut recueillir les besoins d'un élève et répondre de manière individualisée et personnalisée grâce aux outils qu'il a à sa disposition.

L'objectif de la continuité pédagogique est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissement...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage le permettent. Sur le plan de la motricité, le professeur peut mettre à disposition des ressources vidéos choisies ou construites par lui-même afin de favoriser une pratique physique quotidienne, individuelle et adaptée aux consignes de confinement (routine échauffement, stretching commenté, renforcement musculaire guidé...). En respectant le principe d'une activité physique de 30 minutes par jour, les élèves pourront consolider un ensemble de techniques et savoir-faire nécessaires à l'entretien de soi, et, plus largement mieux faire face au stress lié à cette nouvelle forme de travail scolaire et aux nécessaires mesures de confinement. Par ailleurs, le professeur des écoles et le professeur d'EPS peuvent proposer des documents à visionner ou à écouter en lien avec les activités physiques pratiquées pendant l'année.

En aucun cas, il n'est demandé à l'élève de pratiquer des activités sportives qui seraient propices aux contacts et à la propagation du virus. De manière générale, il est déconseillé de pratiquer une activité sportive hors de la surveillance d'un adulte.

L'objectif de la continuité pédagogique est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissement...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage le permettent. Dans cette perspective, dans la mesure du possible, le professeur de sciences peut aborder la démarche expérimentale et proposer un ensemble de documents, interactifs ou non, qui permettent aux élèves de comprendre les situations choisies. En aucun cas, il n'est demandé à l'élève de mener des expériences seul chez lui et qui puissent présenter un quelconque danger. Le recours à des vidéos pédagogiques, montrant des expériences, sur lesquelles l'élève est ensuite interrogé, peut constituer un complément utile.

La continuité pédagogique mobilise les supports usuels : - Les manuels scolaires en possession des élèves. - Les ressources de l'espace numérique de travail ; - Des supports numériques, ressources créées par les professeurs et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...) ; - La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » ; - La plateforme « Jules » du CNED pour consolider le travail personnel de l'élève ; - Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.

Il s'agit de prévoir des séquences compatibles avec des enseignements à distance et d'adapter le travail demandé aux élèves aux contraintes des ENT. Les travaux demandés s'appuient plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

L'objectif de la continuité pédagogique est de s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser, s'appuyant plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome des élèves.

A cette fin, le professeur soumet un ensemble de travaux et d'activités dont l'élève s'empare dans le cadre de son travail personnel.

Le professeur coordonne, supervise et identifie les travaux qu'il souhaite évaluer afin de s'assurer de l'acquisition et/ou de la consolidation de notions ou de compétences.

Le travail demandé doit être régulier.